



ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ & ESMS *l'info RH*

N° 05 – Mars 2024

Tous les deux mois, l'ARS Normandie vous propose ce format d'information pour partager avec vous les dernières actualités utiles en matière de ressources humaines, avec une attention particulière portée sur l'attractivité des métiers et la qualité de vie et des conditions de travail.

Bonne lecture



ACTUALITÉS

- **Vérification de conformité des accords par l'ARS**

Dans le cadre du dépôt des accords de travail auprès de nos services pour la vérification de conformité, nous vous informons qu'une nouvelle adresse mail unique est à votre disposition, conformément à l'article 4 du décret n°2021-904 du 7 juillet 2021 relatif aux modalités de négociations et de la conclusion des accords dans la fonction publique : ars-normandie-attractivite-metiers@ars.sante.fr

- **Appel à Projet « Les Trophées de l'attractivité »**

Afin de favoriser l'échange et la communication sur le thème de l'attractivité et la fidélisation des professionnels, et de promouvoir les dispositifs améliorant le recrutement et la fidélisation des professionnels, l'ARS a souhaité déployer, dans le cadre d'un Appel à projets, des « Trophées de l'Attractivité ».

Il s'agit de financer des dispositifs ayant pour but de générer des recrutements, des visites de candidats, d'améliorer la marque employeur. Les établissements devront mettre en place un projet ancré localement (attractivité territoriale) et adressé à un public spécifique ayant pour but de pourvoir des postes en tension (attractivité métier). Des partenariats peuvent être initiés avec des acteurs locaux de l'emploi ou de la formation professionnelle.

Ainsi, 10 projets innovants seront soutenus et promus lors d'évènements organisés par l'ARS.

L'ARS souhaite ainsi valoriser par ce dispositif les établissements qui développeront une action sur l'attractivité et les initiatives originales locales. Le financement de l'ARS s'élèvera au maximum à 10 000€ par projet, quelque soit le montant du projet. 10 projets seront financés au maximum en région Normandie en 2024.

Les établissements intéressés sont invités à télécharger le cahier des charges ([Appel à projets « Les Trophées de l'attractivité 2024 » | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)) et à transmettre un formulaire de candidature **avant le 30 avril 2024** à l'adresse suivante : ars-normandie-attractivite-metiers@ars.sante.fr.



EGALITE PROFESSIONNELLE

- **Les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) : de quoi parle-t-on ?**

Les violences sexistes et sexuelles sont l'ensemble des attitudes, propos et comportements fondés sur des stéréotypes de sexe directement ou indirectement dirigés contre une personne ou un groupe de personnes en raison de leur sexe quelle que soit leur orientation sexuelle. Ils ont pour effet, de façon consciente ou non, de délégitimer, d'inférioriser, de dévaloriser les personnes. Ils peuvent entraîner un impact sur leur santé physique ou mentale.

Qui est concerné ? Femmes et hommes sont concernés et peuvent être victimes, auteurs ou témoins. Quel que soit le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre (LGBT). Les femmes sont plus nombreuses à être exposées et de manière plus fréquente.

1. Les agissements sexistes :

Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant (Article L. 1142-2-1 du Code du travail).

3 types de sexisme sont identifiés : le sexisme ordinaire/bienveillant, le sexisme masqué, le sexisme hostile.

2. le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. Il est aussi constitué en cas de propos ou comportements imposés par plusieurs personnes, de manière concertée ou non, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée. Enfin, c'est le fait, même non répété, d'user

de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

Le harcèlement sexuel peut aussi consister en un harcèlement environnemental ou d'ambiance, où, sans être directement visée, la victime subit les provocations et blagues obscènes et vulgaires qui lui deviennent insupportables.

Comment cela peut-il se manifester au quotidien ?

- blagues et commentaires sexistes
- remarques sur la maternité ou la paternité
- stéréotypes négatifs, incivilités ou marques d'irrespect
- compliments ou critiques sur l'apparence physique, non sollicités
- pratiques d'exclusion

3. L'agression sexuelle

Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise. La contrainte peut être physique ou morale. Constitue également une agression sexuelle le fait de contraindre une personne par la violence, la menace ou la surprise à subir une atteinte sexuelle de la part d'un tiers.

4. Le viol

Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol.

Quelles sont les obligations des employeurs ?

Tout employeur doit garantir la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés :

- Inscription dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- Adaptation du Règlement Intérieur
- Création d'un dispositif de signalement et de traitement des VSST (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041722970/>)

La prévention des violences sexistes et sexuelles doit désormais s'élargir aux personnes avec des orientations sexuelles ou identités de genre différentes LGBTQIA+ (Lesbienne, Gay, Bisexuel-le, Trans*, Queer et Intersexe et Asexuel-le ou Aromantique), et inclure la protection des personnes concernées par des Violences conjugales ou familiales dans le cadre des actions de maintien dans l'emploi.

Pour aller plus loin, retrouvez le guide de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans la fonction publique : [Lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans la fonction publique : Guide des outils statutaires et disciplinaires - Novembre 2022 \(fonction-publique.gouv.fr\)](https://www.fonction-publique.gouv.fr)

Retrouvez également des kits de communications :

<http://egalite-diversite.interieur.ader.gouv.fr/>

[Outils : violences sexistes et sexuelles au travail - ARACT Centre](#)

ATTRACTIVITÉ

- **Retour sur le séminaire Attractivité des métiers : 1er séminaire régional à destination des établissements sanitaires et médico-sociaux**



séminaire régional, le 21 février, à Caen.

Dans un contexte où les établissements sanitaires et médico-sociaux rencontrent des difficultés en matière de ressources humaines, l'ARS s'est engagée à faire de l'attractivité des métiers de la santé une priorité du Projet régional de santé. Afin d'échanger sur ces enjeux, l'ARS et l'ANAP ont organisé le 1er

Devant une centaine de participants, représentants des établissements sanitaires et médico-sociaux, **Thomas DEROCHÉ**, Directeur général de l'ARS Normandie, a introduit cette journée d'échanges sur l'attractivité des métiers de la santé, coordonnée par Pierre TSUJI, Directeur de la DAMTN et Juliette JOLY, Responsable du pôle Attractivité des métiers.

Ce séminaire a ainsi permis d'aborder plusieurs enjeux majeurs sur le sujet dans le cadre de différentes tables-rondes :



- L'attractivité des métiers de la santé : un défi national. Quels enjeux et perspectives en région Normandie ?
- Enjeux de fidélisation des étudiants en santé et d'intégration des nouveaux arrivants : quels sont les leviers d'action de nos établissements ?
- Développement d'une marque employeur et stratégie de communication d'un établissement : quelques retours d'expérience territoriaux et perspectives
- Quelles perspectives à l'utilisation de nouveaux modes d'organisation du travail comme leviers d'une meilleure attractivité dans nos établissements ?

Cette journée a également été l'occasion de découvrir les outils proposés par l'ANAP et de partager les bonnes pratiques déployées en Normandie.

Le renforcement de l'attractivité des métiers de la santé est l'une des 12 priorités d'action du Projet régional de santé 2023-2028 (PRS) publié par l'ARS Normandie le 31 octobre 2023.



N'hésitez pas à demander le compte-rendu et le diaporama de cette journée à Juliette Joly : juliette.joly@ars.sante.fr.

- **Découvrez l'immersion facilitée de France Travail**

Contribuez au succès de reconversions professionnelles en ouvrant vos entreprises. Que vous soyez en besoin de recrutement à court ou moyen terme, ou dans une simple démarche de partage et de rayonnement, l'immersion professionnelle répond à vos besoins, dans un cadre très flexible. Pour les établissements, l'immersion permet de :

- Vérifier un profil : ses aptitudes, sa capacité à s'intégrer au sein d'une équipe et à s'adapter à une organisation existante
- Mettre en pratique vos engagements sociaux
- Présenter votre entreprise de manière plus réelle et globale que pendant les entretiens d'embauche

Recruter, c'est aussi séduire, et l'immersion vous permet de partager du temps avec un candidat et de confirmer vos envies communes.

L'immersion est une découverte réciproque : accueillir un candidat, c'est aussi un moyen de lui faire découvrir votre collectif et la motivation des équipes. Permettez à des profils motivés de découvrir le métier de leur choix, en conditions réelles auprès des professionnels en activité et identifiez ceux qui pourraient venir renforcer votre équipe.

- ➔ 95% des entreprises qui bénéficient du dispositif le recommandent, selon une étude publiée en mars 2021 par France Travail (anciennement Pôle emploi).

Contactez votre conseiller pole emploi ou connectez vous sur [Accueil Immersion Facilitée - PMSMP: Immersion Facile \(beta.gouv.fr\)](https://beta.gouv.fr).

- **La prochaine semaine des métiers du soin et de l'accompagnement se tiendra du 22 au 26 avril 2024.**

N'hésitez pas à prendre contact avec l'agence **Pole Emploi/France Travail** de votre secteur si vous souhaitez organiser un évènement, une animation, présenter votre établissement ou vos métiers dans une agence à l'occasion de la **semaine des métiers du soin et de l'accompagnement**.

L'année dernière, 65 évènements avaient été organisés dans notre région grâce au concours de tous. A nouveau cette année, cette semaine est l'occasion de structurer nos actions afin de renforcer l'attractivité des métiers auprès du grand public et plus particulièrement des candidats.

Votre ARS est partenaire de Pole Emploi/France Travail dans l'organisation de cette semaine. Pour obtenir des informations, vous pouvez contacter juliette.joly@ars.sante.fr du pôle Attractivité des Métiers.

Des contacts France Travail en Santé Social sur les territoires :

- **Pour le Calvados :**

Céline GUILLET

Directrice Agence France Travail Falaise

celine.guilletl@pole-emploi.fr

06 15 83 64 02

- **Pour la Manche**

Frédéric MARTIGNY

Directeur Agence France Travail Saint-Lô

frederic.martigny@pole-emploi.fr

06 15 83 63 66

- **Pour l'Eure et l'Orne**

Cyrille STEFANI

Directeur Agence France Travail Gisors

cyrille.stefani@pole-emploi.fr

06 03 27 91 01

- **Pour la Seine Maritime**

Fanny LEPAINTURIER

Directrice Agence France Travail Harfleur

fanny.lepainturier@pole-emploi.fr

06 09 65 53 89

 [lien vers la page Normandie du site Pole Emploi Accueil Normandie |Pôle emploi \(pole-emploi.fr\)](#)



QVCT ET SANTE AU TRAVAIL

- **Appel à projet « amélioration de la QVT dans une démarche d'attractivité » (accompagnement ARACT)**

L'Aract Normandie propose un accompagnement collectif inter-établissements visant au travers d'une expérimentation, la conduite d'une démarche QVCT, s'appuyant sur des échanges entre pairs, une dynamique collective et un accompagnement individualisé dans la prise en main de la méthodologie et des outils. Cette accompagnement est entièrement financé par l'ARACT.

L'objectif poursuivi par cette intervention est d'engager une démarche collective d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail basée sur la possibilité de :

- S'exprimer sur le travail avec les espaces de discussion sur le travail (EDT) au travers des outils mobilisés (Les essentiels QVT) : espace collectif, espace de discussion centré sur l'expérience de travail et ses enjeux, les règles du métier, le sens de

l'activité, les ressources, les contraintes, un espace qui fonctionne selon des règles co-construites par les parties prenantes et qui vise à produire des propositions d'amélioration ou des décisions concrètes sur la façon de travailler ;

- Agir sur le contenu du travail avec l'expérimentation en testant par exemple un nouveau mode de fonctionnement, balisé dans le temps, avec des indicateurs de suivi, une adaptation des actions prévues au fur et à mesure du suivi etc...

En 2024, les établissements situés dans les départements du Calvados (14), de la Manche (50), et de l'Orne (61) peuvent candidater. La démarche sera reconduite en 2025 pour les départements de l'Eure (27) et de la Seine Maritime (76).

Les établissements sont invités à télécharger le cahier des charges et à transmettre un dossier de candidature à ars-normandie-attractivite-metiers@ars.sante.fr, avant la date de clôture fixée au 15 avril 2024 :

[Amélioration de la QVT dans une démarche d'attractivité - proposition d'accompagnement par l'ARACT Normandie | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)

- **Appel à candidature « Maintien dans l'emploi des seniors en ESMS » (accompagnement ARACT)**

Absences prolongées pour raison de santé, inaptitude à certaines tâches liées à la santé des salariés, besoin de réaffecter le personnel, difficultés de recrutement... Mieux prendre en compte les enjeux liés au travail des seniors permet d'améliorer les conditions de travail du personnel et la qualité de service aux bénéficiaires. L'ARS Normandie et l'Aract Normandie vous proposent de participer gratuitement à un accompagnement collectif pour agir en faveur de l'intégration et du maintien en emploi des seniors.

L'objectif de cet accompagnement est d'aider votre établissement à :

- recruter et intégrer durablement des salariés seniors,
- prévenir la désinsertion professionnelle,
- identifier les compétences et l'expérience des salariés seniors pour mieux les valoriser et les transférer,
- adapter vos pratiques RH aux besoins des salariés seniors.

Les établissements sont invités à télécharger le cahier des charges et à transmettre un dossier de candidature à ars-normandie-attractivite-metiers@ars.sante.fr, avant la date de clôture fixée au 15 avril 2024 :

[Appel à candidature - Maintien dans l'emploi des seniors en ESMS - proposition d'accompagnement par l'ARACT Normandie | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)



ZOOM

- **L'Association LIEN « Logement Intergénération en Normandie »**

Dans le but de prévenir l'isolement des personnes âgées et de répondre au problème de pénurie de petits logements, l'association met en relation des seniors disposant d'une chambre libre et des jeunes à la recherche d'un logement.



associationlien.fr

L'association met en place des cohabitations dans le Calvados, la Manche et l'Orne.

Par son action, LIEN souhaite participer au rapprochement des générations dans un esprit d'entraide et de solidarité.

Ce dispositif peut permettre de faciliter l'accueil des alternants, lutter contre la précarité étudiante.

[LIEN – Cohabitation intergénérationnelle](#)

Pour ne plus recevoir cette lettre d'information, merci d'adresser un courriel à : ars-normandie-newsletter-rh@ars.sante.fr

Veillez trouver la mention d'informations RGPD et droits CNIL en cliquant sur le lien suivant : [Mentions légales | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#)



“ AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTÉ DE TOUS LES NORMANDS